

MAIRIE D'OZOUER-LE-VOULGIS

ARRETE MUNICIPAL N°2026/181

Permission de voirie, restriction du stationnement et fermeture de la circulation pour la pose d'un groupe RTE par grue automotrice 200 Tonnes sis le Pré des bouchers rue des Etards le jeudi 22 octobre 2026

Le Maire d'Ozouer-le-Voulgis

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le permis de stationnement n°DR-PV-2026-01843 de l'ARD de Melun Vert-Saint-Denis,

Vu le Code pénal et notamment l'article R.610-5,

Considérant la demande de la société CADDENZ représentée par Monsieur François-Régis LEGRAND sise La Petite Rouillonnais 44360 Saint Etienne de Montluc, pour la pose d'un groupe RTE par grue automotrice 200 T sis le Pré des bouchers rue des Etards le jeudi 22 octobre 2026, en date du 28 septembre 2026.

ARRETE

Article 1: La société CADDENZ représentée par Monsieur François-Régis LEGRAND sise La Petite Rouillonais 44360 Saint Etienne de Montluc est autorisée à occuper le domaine public sis le Pré des bouchers rue des Etards à OZOUER-LE-VOULGIS, le jeudi 22 octobre 2026 pour la pose d'un groupe RTE par grue automotrice 200 Tonnes.

Article 2 : Pendant toute la durée des travaux, les restrictions suivantes sont appliquées au droit des travaux, dans les deux sens de la circulation :

- Interdiction de circuler pour tous les véhicules de la rue des Étards jusqu'à l'intersection du chemin du Jard et de la rue des Célestins (avant le château d'eau)
- Interdiction de stationner pour tous les véhicules de la rue des Étards jusqu'à l'intersection du chemin du Jard et de la rue des Célestins (avant le château d'eau)

Une déviation sera mise en place le jeudi 22 octobre entre 8h00 et 17h00 depuis la RD 139 par la rue de Troyes puis par la C4 rue de Guignes pour rejoindre la rue des Célestins et depuis la C4 rue de Guignes par la RD 139 rue de Troyes pour rejoindre les Etards.

Article 3 : La société CADDENZ représentée par Monsieur François-Régis LEGRAND sise La Petite Rouillonnais 44360 Saint Etienne de Montluc, est occupante temporairement du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers. Elle est tenue de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en place de la déviation, afin de permettre la bonne circulation des véhicules pendant la fermeture de la rue des Étards jusqu'à l'intersection du chemin du Jard et de la rue des Célestins (avant le château d'eau).

Article 4 : La violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par le présent arrêté est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe, conformément à l'article R.610-5 du Code pénal.

Article 5 : M. le Maire et le Commandant de la brigade de gendarmerie de Chaumes-en-Brie, tous les officiers de police judiciaire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'affichage et la diffusion seront assurés par le secrétariat de la mairie dans les conditions et lieux habituels.

Le présent arrêté sera affiché en mairie, sur site et transmis pour ampliation :

- au Commandant de la brigade de gendarmerie de Chaumes-en-Brie
- Île de France mobilités
- la société CADDENZ
- au Responsable des Services Techniques
- au SDIS
- à Monsieur Denis DUPUY, 1^{er} Adjoint au Maire

Fait à Ozouer-le-Voulgis, le 6 octobre 2026

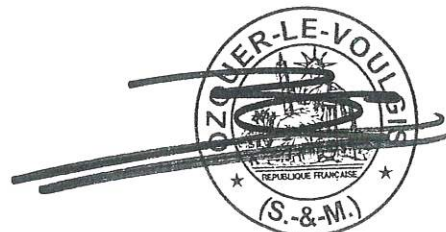
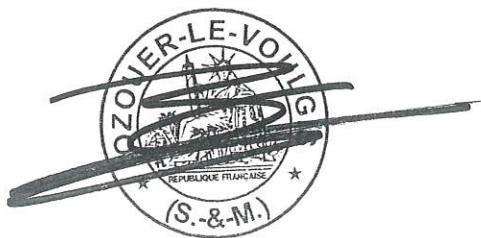
Le Maire,
Gauthier BOUNICHOU

Pour copie conforme au registre

Et notification, ou affichage, le 7/10/26

Le Maire,

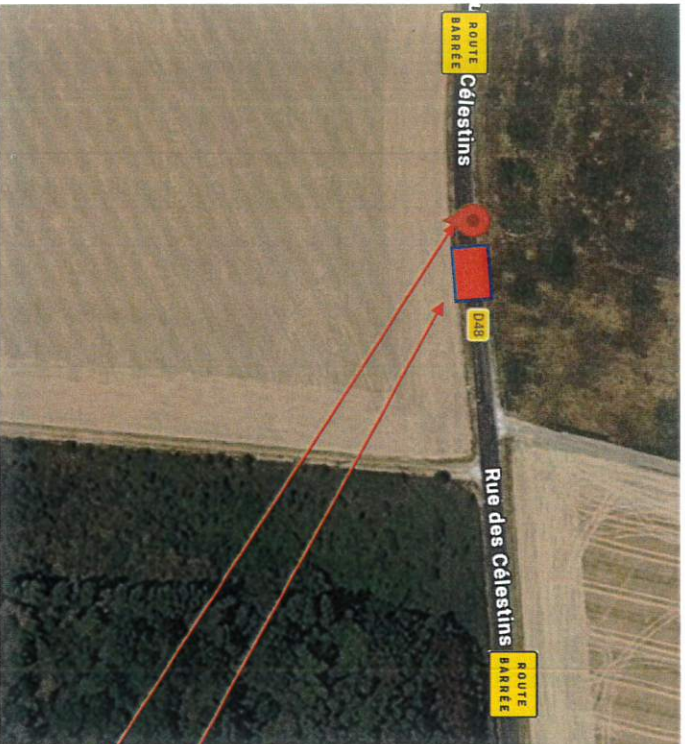
Gauthier BOUNICHOU



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ANNEXE

Mise en place de la signalisation temporaire (route barrée + déviation)



POSITIONNEMENT SEMI REMORQUE +
GRUE AUTOMOTRICE 300T
POSE DU
GROUPE RTE

